

L'interruptibilité pour le courant électrique

15 mai 2025

En Suisse, le courant électrique doit être disponible partout, pour tous et sans limitations.

Il y a une exception à ce principe de permanence de la fourniture de courant pour les applications thermiques : le chauffage de bâtiments et de l'eau chaude sanitaire.

À partir des années 1970, les entreprises de distribution d'électricité, surfant sur la vague post-chocs pétroliers, faisaient une intense promotion auprès des architectes et promoteurs immobiliers pour imposer cette solution. Des « anciens » ont retrouvé dans leur dossier des documents édifiants, la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) active dans l'Ouest du canton était particulièrement active. Après la fusion avec la chancelante SRE (Société Romande d'Electricité), elle est devenue la Romande Energie actuelle.

Le « deal » qui était proposé visait à faire des logements « Tout Electrique » désignés ci-après TE. En plus du ménage courant (éclairage, cuisine, réfrigération, loisirs...), l'électricité assurait le chauffage du logement et de l'eau. À titre d'exemple, à l'époque, une villa « mazout » consommait 3'000 à 3'500 kWh d'électricité par an, une villa TE pouvait dépasser les 15'000 kWh.

Mais les distributeurs imposaient des conditions :

1. Renforcer l'isolation : un certificat établi par un cabinet neutre et spécialisé devait être fourni.
2. La finance de raccordement était sensiblement plus élevée.
3. L'interruptibilité devait être acceptée.

On désigne ainsi la possibilité pour le distributeur de courant de stopper la fourniture de courant, pour les usages thermiques pendant un temps limité, à l'aide d'une commande via la ligne. En 1978, la SEIC imposait à Gland une heure de coupure entre 12 et 13 heures, puis de 19 à 20 heures.

En contrepartie de ces obligations, le client bénéficiait d'un tarif préférentiel, tantôt sur la consommation thermique comme à SEIC, tantôt sur l'ensemble de la fourniture comme à la CVE (mais évidemment avec un taux de rabais moindre).

Les distributeurs disposant de suffisamment de courant ont abandonné la pratique de l'interruptibilité au cours des années 1980-90. Mais le système demeure opérationnel, ainsi que l'a vérifié Romande Energie en procédant à des tests, cf. notre [21^e lettre d'information](#) du 13.12.2016.

Le récent blackout ibérique vient de nous rappeler l'importance des outils d'équilibrage du réseau !

Jean-Pierre Mérot, président de l'association